

Vous avez une question relative à :

Votre facture d'eau et d'assainissement : la gestion est toujours confiée au même délégataire qu'avant l'adhésion de la ville de Mehun à la Communauté d'Agglomération de Bourges, il vous suffit donc d'appeler la société Veolia au **09 69 32 35 29** (numéro figurant sur votre facture)

L'eau potable : pour toute interrogation sur la qualité du service, votre compteur, ..., un seul interlocuteur : la société Veolia au **09 69 32 35 29**

L'assainissement non collectif : le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assuré par Bourges Plus. Vous pouvez le contacter au **02 48 68 96 97**.

Ses missions principales consistent à

- Vérifier le bon fonctionnement de l'ensemble des installations, notamment en cas de vente ;

- Assurer le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves.

Le SPANC est doté d'un **règlement consultable** en rentrant l'adresse suivante sur votre navigateur : www.agglo-bourgesplus.fr/publications/assainissement-non-collectif

L'assainissement collectif :

- pour un **problème d'obstruction** de vos écoulements ou de création d'un nouveau branchement, un seul interlocuteur : la société Veolia au **09 69 32 35 29**,

- pour un contrôle du **bon raccordement des eaux usées** en cas de vente de votre immeuble : Bourges Plus Service Contrôles **02 48 68 96 97** ou verif.assainissement@agglo-bourgesplus.fr.

LES AIDES À L'HABITAT

Les travaux d'amélioration de l'habitat dans l'ancien pouvant bénéficier d'une aide financière de Bourges Plus et des autres partenaires sont variés et concernent principalement des travaux visant aux économies d'énergie, à l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap, aux travaux lourds de remise en état de logements ou aux travaux de copropriété.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) vient d'être mise en place sur toute l'agglomération. Ce dispositif d'incitation financière permet aux propriétaires occupants et bailleurs, de bénéficier de subventions pour leur travaux d'amélioration de l'habitat, et d'être accompagnés dans le montage administratif, technique et financier de leur dossier de subvention.

Cette opération a démarré début 2019 et durera 5 ans au cours desquels un objectif de 500 dossiers est inscrit dans la convention d'OPAH.

- La mise en place d'un guichet unique en matière d'habitat :

Ce guichet se matérialisera dans un lieu dédié qui ouvrira prochainement ses portes en centre-ville de Bourges : «La Maison de l'habitat et du Coeur de Ville»

• La plateforme territoriale de rénovation énergétique de Bourges Plus « **énergie'nov** »

énergie'nov est une action menée par Bourges Plus, en lien avec de nombreux partenaires locaux, dont l'Etat, les Collectivités Territoriales, les Organisations Consulaires et Professionnelles liées au Bâtiment, l'Espace Info Energie du Cher (EIE 18)... Elle a pour but de :

- **Sensibiliser les propriétaires** de logements à l'évolution des charges énergétique et à l'intérêt d'améliorer le confort de leur maison.

- **Accompagner gratuitement les propriétaires** soucieux de s'engager sur une rénovation énergétique de qualité pour leur maison, située sur le territoire de Bourges Plus.

les déchets : pour toute demande, réclamation sur la fourniture, la réparation ou le remplacement d'un bac à couvercle gris ou jaune, sur la collecte, les déchèteries, le tri, le compostage, le broyage et tous les autres gestes permettant de réduire vos déchets : le **numéro vert de Bourges Plus 0800 897 730** ou par mail : service.clientele@agglo-bourgesplus.fr

La prévention des déchets

Nos modes de consommation génèrent des volumes importants de déchets. Pour les réduire, Bourges Plus est engagé depuis 2015 dans un programme local de prévention des déchets et met à votre disposition différents outils pour vous accompagner :

vous pouvez aller retirer dans votre mairie :

- **un autocollant Stop Pub :** 36kg par an, c'est le poids d'imprimés non sollicités qu'un Stop Pub peut vous éviter dans votre boîte aux lettres

- **un bioseau :** il permet de stocker de manière provisoire dans votre habitation les déchets de cuisine (épluchures, restes alimentaires) avant de les composter dans votre jardin

- **un guide du compostage et du paillage :** vous y trouverez toutes les informations pour « jardiner au naturel » en compostant et en paillant

- **un sac réutilisable** pour faire vos achats dans tous les magasins

- vous pouvez emprunter gratuitement dans les locaux de Bourges Plus au 4 boulevard de l'Avenir à Bourges, des broyeurs à végétaux (réservation préalable nécessaire, formulaire disponible sur www.agglo-bourgesplus.fr rubrique : vie pratique)

et permettra de trouver :

- **Information et accompagnement des propriétaires en matière d'aides à l'amélioration de l'habitat.**

Devant la multitude des financements possibles, des financeurs et donc des conditions d'éligibilité, l'agglomération a souhaité renforcer l'accompagnement des propriétaires en développant un guichet unique qui a vocation à renseigner les propriétaires, les accompagner dans le montage jusqu'au dépôt du dossier, les orienter vers les bons partenaires pour faciliter au maximum les démarches pour les propriétaires.

Un numéro de téléphone unique AZUR 0810 200 133 pour plus de renseignement ou prise de RV.

- **D'information en matière** de demande de logement social, les personnes pourront être informées et orientées.

- **D'accès à des démarches administratives** dématérialisées en matière d'habitat (amélioration de l'habitat « monprojet anah » et réalisation/consultation de sa demande de logement social)

Via :

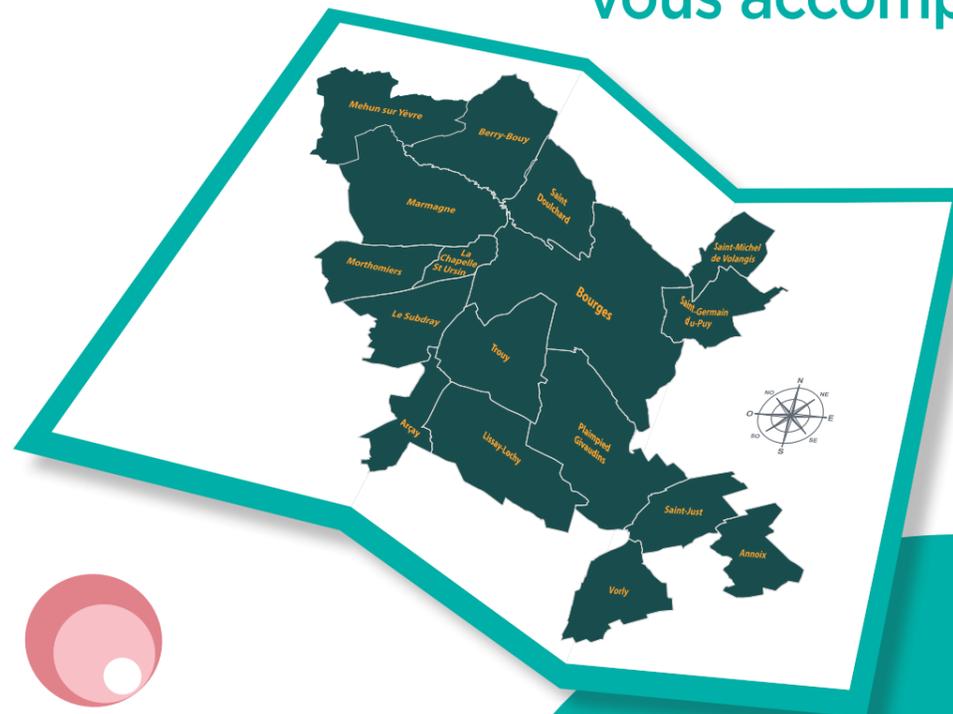
- **l'optimisation du montage administratif et financier** du projet de rénovation avec l'étude du financement basé sur les aides et les prêts bonifiés existants (OPAH, Eco-prêts, CITE, Energétis...).

- **La mise en relation avec des groupements d'artisans** formés dans le cadre d'énergie'nov à une méthode performante de la rénovation énergétique, intégrant une approche maîtrisée des coûts.

Pas de conditions de revenus pour bénéficier du dispositif, il suffit de prendre contact avec l'EIE 18 (Tel : 02 46 08 11 02 - cher@infoenergie-centre.org). Une visite permet de prévoir les travaux qui réduiront, de façon conséquente, les charges de chauffage, et d'augmenter le confort du logement.

L'agglomération Bourges plus

vous accompagne au quotidien !



La commune de Mehun-sur-Yèvre fait partie depuis le 1er janvier 2019 de la Communauté d'agglomération Bourges Plus et nous sommes très heureux qu'elle partage désormais notre communauté de destin.

Notre agglomération œuvre désormais tous les jours pour vous accompagner dans votre vie quotidienne et vous faciliter la vie.

Vous trouverez dans cette lettre d'information de nombreuses informations pratiques qui faciliteront votre vie quotidienne.

Vous pourrez également découvrir toute l'étendue des compétences de notre agglomération.

Les services de Bourges Plus sont à votre disposition et à votre écoute.

N'hésitez pas à les solliciter !

Pascal BLANC
Président de Bourges Plus
Maire de Bourges

Les compétences de l'agglomération Bourges plus

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- > Action de développement économique
- > Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- > Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires
- > Promotion du tourisme

2. L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- > Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- > Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- > Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire (ZAC)
- > Organisation des transports urbains avec Agglobus et Plan de Déplacements Urbains

3. ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- > Étude et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- > Politique du logement d'intérêt communautaire - actions et aides financières en faveur du logement social et du logement pour les personnes défavorisées
- > Aides à l'amélioration de l'habitat privé
- > Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- > Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

4. POLITIQUE DE LA VILLE

- > Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du Contrat de ville
- > Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- > Programme d'actions définis dans le Contrat de ville

5. AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES DE STATIONNEMENT POUR LES GENS DU VOYAGE

6. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

7. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS



LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1. VOIRIE

- > Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- > Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

2. EAU

- > Production d'eau potable
- > Distribution et entretien des réseaux
- > Relations clientèles

3. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- > Lutte contre la pollution de l'air
- > Lutte contre les nuisances sonores
- > Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- > Création et entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

1. ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

- > Réalisation de diagnostics à la demande de tiers et, en fonction des résultats, réalisation de fouilles préventives prescrits par le Préfet de région

2. INCENDIE ET SECOURS

- > Entretien des bouches et poteaux incendie

3. DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION

- > IMEP (Institut coMunautaire d'Éducation Permanente)
- > Partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur

4. ASSAINISSEMENT FILIÈRE EAUX USÉES ET UNITAIRES

5. AMÉNAGEMENT DES RÉSEAUX CYCLABLES ET SERVICES VÉLO MENTIONNÉS DANS LE PLAN VÉLO INTERCOMMUNAL